

DEMANDE DE **BOURSE** ET DE **LOGEMENT** POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017/2018



DÈS LE 15 JANVIER 2017

Saisie du Dossier social étudiant

Connectez-vous sur etudiant.gouv.fr. Identifiez-vous et accédez à la demande de bourse et/ou logement. Saisissez en ligne les données fiscales de votre famille figurant sur l'avis fiscal 2016 (revenus 2015).



SOUS 48 HEURES

Réception de votre Dossier social étudiant

À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé. Le Dossier social étudiant vous est transmis ensuite par e-mail.



SOUS 8 JOURS

Renvoi du Dossier social étudiant

Vérifiez, modifiez, et complétez votre Dossier social étudiant. Imprimez-le et retournez-le dûment signé avec la totalité des pièces justificatives demandées.

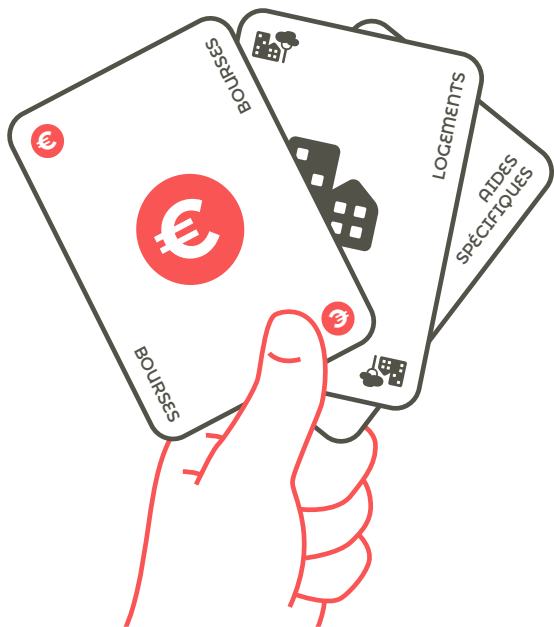


Étude et décision d'attribution

Les réponses pour les demandes de bourse et/ou de logement vous sont envoyées par e-mail et sont aussi consultables sur messervices.etudiant.gouv.fr

les Crous

Une **bourse**,
un **logement** ?



Avec la demande en ligne,
vous avez toutes les cartes en main

du 15 janvier au 31 mai 2017
sur etudiant.gouv.fr